

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 décembre 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 6 décembre 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint une évaluation des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Jamaïque en juillet 2000, élaborée conformément à la note du Président du Conseil de sécurité datée du 12 juin 1997 (S/1997/451).

Cette évaluation a été préparée sous ma responsabilité, mais à l'issue de consultations avec les membres du Conseil. Elle est publiée uniquement à des fins d'information et ne saurait être considérée comme représentant nécessairement l'opinion du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) M. Patricia **Durrant**

Annexe à la lettre datée du 6 décembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies

Évaluation des travaux du Conseil de sécurité

Jamaïque (juillet 2000)

Introduction

En juillet 2000, sous la présidence de l'Ambassadrice M. Patricia Durrant, Représentante permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a examiné un grand nombre de questions portant sur des situations de conflit ou des thèmes d'importance majeure pour la paix et la sécurité internationales. Il a tenu des débats généraux sur « la prévention des conflits armés », « les enfants et les conflits armés », « le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix » et « la situation en Angola ». Il a également examiné la situation en Afghanistan, en Angola, en Érythrée et en Éthiopie, en Géorgie, en Guinée-Bissau, en Haïti, au Liban, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, ainsi que dans la péninsule de Pevlaka, de même que les opérations de l'ATNUTO et de la MINUK. Les groupes de travail chargés respectivement de la question générale des sanctions et des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda se sont également réunis en juillet.

Le Ministre jamaïcain des affaires étrangères, M. Paul Robertson, a présidé les débats généraux sur le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés et sur le thème « le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix ».

Le programme de travail a comporté 13 séances officielles, 22 consultations plénières, 5 réunions avec les pays qui fournissent des contingents – présidées par la Présidente –, 2 réunions du groupe de travail sur les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et 2 réunions du groupe de travail sur la question générale des sanctions.

Le Conseil a adopté sept résolutions et publié deux déclarations de la Présidente. Il a adopté la résolution 1307 (2000) prorogeant le mandat de la MONUP (Pevlaka), la résolution 1309 (2000) concernant la MINURSO (Sahara occidental), la résolution

1310 (2000) relative à la FINUL (Liban), la résolution 1311 (2000) concernant la MONUG (Géorgie), la résolution 1306 (2000) instituant un régime de sanctions portant sur les diamants de Sierra Leone, la résolution 1308 (2000) sur le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix et la résolution 1312 (2000) approuvant la création d'une mission d'observation militaire en Éthiopie et en Érythrée. Les déclarations de la Présidente portaient sur la Sierra Leone (PRST/2000/24) et la prévention des conflits armés (PRST/2000/25).

La Présidente a fait 11 déclarations à la presse au nom des membres du Conseil et a tenu des réunions d'information avec les pays qui ne sont pas membres du Conseil sur des points faisant l'objet de consultations plénières. Pendant le mois de juillet, le programme de travail du Conseil a été publié sur le site Web de la Jamaïque (<<http://www.un.int/jamaica/sc>>), de même que les déclarations de la Présidente et le contenu de ses points de presse.

Questions générales

Prévention des conflits armés

Le 13 juillet, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières au cours desquelles la Présidente du Conseil leur a présenté pour examen un projet de déclaration sur le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés. Ils ont à nouveau tenu des consultations plénières le 19 juillet pour examiner le texte final de ce projet.

Le 20 juillet, le Conseil a tenu un débat public (4174e séance) pour examiner son rôle dans la prévention des conflits armés. Le Ministre jamaïcain des affaires étrangères, M. Paul Robertson, a présidé la séance. Le Secrétaire général a ouvert le débat, déclarant au Conseil que la prévention des conflits devait être la pièce maîtresse de la sécurité collective au XXIe siècle. Il a ajouté que les dirigeants devaient reconnaître la nécessité d'une action préventive et que les

États devaient accorder aux organismes de prévention l'appui dont ils avaient un besoin urgent. Au cours du débat, l'attention a été appelée sur les nombreuses causes des conflits et les moyens de les prévenir et l'accent a été mis sur le fait que la communauté internationale se mobilisait pour élaborer une culture de prévention.

À l'issue du débat, au cours duquel une trentaine d'orateurs ont pris la parole, le Conseil a publié une déclaration de la Présidente (S/PRST/2000/25) qui reflétait les vues des membres du Conseil. Dans cette déclaration, la Présidente soulignait l'importance d'une intervention internationale coordonnée pour régler les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires, qui sont souvent les causes profondes des conflits; encourageait les efforts que le système des Nations Unies déploie actuellement pour renforcer sa capacité d'alerte rapide; invitait le Secrétaire général à présenter au Conseil des recommandations sur les stratégies d'alerte rapide les plus efficaces et les plus appropriées et des propositions de mesures préventives; et reconnaissait l'importance du rôle des organisations régionales dans la prévention des conflits armés. Le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport au Conseil avant mai 2001.

Le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix

Le 17 juillet, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières pour examiner le texte final d'un projet de résolution intitulé « La responsabilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix ». Ces consultations ont été suivies d'un débat public sur la question. Le Ministre jamaïcain des affaires étrangères a présidé la séance. Le rapport du Secrétaire général (S/2000/657) a été présenté par le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, M. Peter Piot, qui a également répondu aux questions que lui ont posées les membres du Conseil. Outre ces derniers, quatre autres personnes ont participé au débat.

Dans la résolution 1308 (2000) qu'il a adoptée, le Conseil se déclarait préoccupé par l'ampleur de la pandémie de VIH/sida et, en particulier, par la gravité que la crise revêt en Afrique; appelait l'attention sur les effets négatifs potentiels du VIH/sida sur la santé du personnel des opérations internationales de maintien de

la paix; priait le Secrétaire général de prendre des mesures pour former le personnel des opérations de maintien de la paix aux questions en rapport avec la prévention de la propagation du VIH/sida; reconnaissait les efforts des États Membres qui ont élaboré des programmes nationaux de lutte contre la pandémie et encourageait les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de le faire.

Les enfants et les conflits armés

Le 21 juillet, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières au cours desquelles le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1261 (1999) relative aux enfants et aux conflits armés (S/2000/712) a été présenté. La Présidente a annoncé qu'une séance selon la formule Arria se tiendrait le 25 juillet, sous la présidence de l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Namibie, M. Martin Andjaba.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil ont pu entendre les vues d'un certain nombre de représentants d'organisations non gouvernementales s'occupant de questions relatives aux enfants et aux situations de conflit armé. Ils ont tiré profit des informations que ces derniers ont fournies et des réponses qu'ils ont apportées aux questions qui leur ont été posées.

La Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, a ouvert le débat de la séance officielle du Conseil (4176^e séance). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu, et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Mme Carol Bellamy, ont présenté le rapport du Secrétaire général. Outre les membres du Conseil, 22 autres personnes ont participé au débat. Le chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'ONU, Mme Sylvie Junod, et l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation ont également pris la parole.

Le 31 juillet, au cours de consultations plénières, la Présidente a présenté un projet de résolution qui prend en considération les vues exprimées au cours du débat public et de la séance selon la formule Arria. Ce projet devait être adopté début août.

Afrique

Angola

Le 27 juillet, le Conseil a tenu une séance publique (4178e séance) pour entendre un exposé de M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, et examiner le rapport du Secrétaire général (S/2000/678) sur l'évolution récente de la situation en Angola. L'exposé de M. Gambari et le rapport du Secrétaire général ont permis de faire le point de la situation, sur les plans politique et humanitaire, ainsi qu'en ce qui concerne la sécurité et les droits de l'homme. S'adressant au Conseil, M. Albino Malungo, Ministre angolais de l'aide sociale et de la réinsertion, a décrit les mesures prises par son gouvernement pour remédier aux difficultés politiques et humanitaires et aux problèmes de sécurité que connaît son pays. Il a informé le Conseil du succès des mesures politiques et militaires prises par le Gouvernement angolais pour contenir l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA). Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par le climat constant d'insécurité qui régnait en Angola en raison du conflit, de l'instabilité politique et de la situation humanitaire des populations civiles; ils ont insisté pour qu'il soit mis fin au conflit par un règlement pacifique et pour que des efforts soient déployés en vue d'améliorer les conditions humanitaires actuelles. Les membres du Conseil ont condamné le chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, lui reprochant d'avoir violé le Protocole de Lusaka et de perpétuer le conflit. Ils ont demandé que l'on mette un terme à l'appui dont bénéficie ce mouvement et que l'on applique strictement le régime de sanctions.

République centrafricaine

Le 7 juillet, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières et entendu un exposé du Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Les membres du Conseil étaient également saisis, pour examen, du rapport du Secrétaire général (S/2000/639) consacré à la situation politique, militaire et économique, ainsi qu'aux droits de l'homme et aux conditions de sécurité en République centrafricaine.

À l'issue des consultations, la Présidente s'est adressée aux journalistes au nom des membres du Conseil. Dans sa déclaration, elle s'est notamment déclarée vivement préoccupée par les informations, toujours plus nombreuses, faisant état d'assassinats et d'exécutions sommaires, ainsi que par l'impunité apparente dont jouissaient les auteurs de ces graves violations des droits de l'homme. Elle s'est félicitée des progrès réalisés dans l'application des Accords de Bangui et du Pacte de réconciliation nationale ainsi que des programmes de formation organisés par le Représentant du Secrétaire général et le BONUCA pour familiariser la police et les forces armées du pays avec des méthodes propres à encourager le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Elle a pris note des stratégies suivies par le Gouvernement pour remédier aux difficultés économiques du pays, et a invité la communauté internationale à appuyer les efforts de consolidation de la paix après les conflits menés dans le pays (voir *infra*).

République démocratique du Congo

Le 19 juillet, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières et entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur la situation en République démocratique du Congo. Ils ont été informés que les Forces armées congolaises avaient violé le cessez-le-feu à plusieurs reprises, et que l'Armée patriotique rwandaise et le Rassemblement congolais pour la démocratie (Goma) procédaient à des mouvements de troupes aux alentours de la ville d'Ikela.

À l'issue des consultations, prenant la parole au nom des membres du Conseil, la Présidente a fait part à la presse des inquiétudes que suscitaient ces faits nouveaux; elle s'est déclarée préoccupée par la situation humanitaire; a appelé toutes les parties à coopérer avec le personnel des organismes humanitaires et les a invitées à appliquer la résolution 1304 (2000) et les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU; ainsi que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et le Plan de désengagement de Kampala (voir *infra*).

Le 28 juillet, les membres du Conseil ont tenu d'autres consultations plénières et entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur l'évolution de la situation en République démocratique du Congo. Ils ont été informés que le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait refusé d'autoriser le déploiement

d'observateurs des Nations Unies à Kinshasa et dans d'autres régions sous son contrôle. Ils ont également appris que les troupes gouvernementales et le Mouvement de libération congolais continuaient de se battre dans la province de l'Équateur. On a fait observer qu'en raison des combats, la situation humanitaire continuait de se dégrader. À la suite des consultations, la Présidente a fait une déclaration à la presse, dans laquelle elle a réitéré l'appui des membres du Conseil à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et au Plan de désengagement de Kisangani (voir *infra*).

Érythrée et Éthiopie

À la suite de la signature, le 18 juin, de l'Accord de cessation des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières le 6 juillet et entendu un exposé de M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Ils ont rendu hommage aux efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans le cadre de la négociation de l'Accord. À l'issue des consultations, la Présidente a fait une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil (voir *infra*). Le 11 juillet, ces derniers ont de nouveau examiné la situation en Érythrée et en Éthiopie et ont présenté un projet de résolution sur la force d'observation.

Le 31 juillet, les membres du Conseil ont de nouveau tenu des consultations plénières sur l'Érythrée et l'Éthiopie; ils ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, qui a fait une analyse détaillée des raisons qui justifieraient, sur le plan militaire, le déploiement d'une force d'observation. Un conseiller militaire du Département des opérations de maintien de la paix a répondu aux questions posées par les membres du Conseil. À l'issue des consultations, le Conseil a tenu une séance officielle (4181e séance) en vue d'adopter la résolution 1312 (2000) par laquelle il a approuvé le déploiement de 100 observateurs militaires en Érythrée et en Éthiopie. Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général (S/2000/643), ainsi que des documents suivants : une lettre de l'Algérie datée du 19 juin 2000 (S/2000/601); deux lettres de l'Érythrée datées des 20 et 21 juin 2000 respectivement (S/2000/612 et S/2000/726); et deux lettres de l'Éthiopie datées du 26 juin et du 18 juillet 2000 respectivement (S/2000/627 et S/2000/704).

Guinée-Bissau

Le 7 juillet, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières et entendu un exposé du Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques sur la situation en Guinée-Bissau. Ils ont également examiné le rapport du Secrétaire général (S/2000/632) selon lequel, malgré les progrès importants réalisés sur les plans politique et militaire, de nombreux problèmes continuaient de faire obstacle aux efforts que déployait le Gouvernement de Guinée-Bissau pour établir une paix durable, la stabilité et le développement durable. En outre, les tensions qui existaient aux frontières avec le Sénégal constituaient une source d'insécurité.

À l'issue des consultations, la Présidente s'est adressée aux journalistes au nom des membres du Conseil. Elle a indiqué que ces derniers estimaient que la restructuration des forces armées était une condition essentielle au succès du processus de démocratisation, et a lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle fournisse l'appui financier nécessaire pour permettre au Gouvernement de la mener à bien et de consolider les acquis. Les membres du Conseil ont également exprimé leur appui aux initiatives prises par le Gouvernement démocratiquement élu pour renforcer les nouvelles institutions et l'état de droit et entreprendre la restructuration des forces armées (voir *infra*). La Présidente a rencontré le Chargé d'affaires par intérim du Sénégal et lui a communiqué les vues des membres du Conseil.

Sierra Leone

Les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières le 5 juillet afin d'examiner un projet de résolution relatif à l'imposition d'un régime de sanctions visant à empêcher le Revolutionary United Front (RUF) de se livrer au commerce illicite de diamants en provenance de la Sierra Leone et de consacrer les fonds ainsi obtenus à l'achat d'armements. Le projet de résolution invitait les pays voisins de la Sierra Leone à ne pas faciliter ce commerce illicite. À l'issue des consultations, le Conseil a tenu une séance officielle (4169e séance) et adopté la résolution 1306 (2000), en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, par laquelle il imposait un régime de sanctions pour une durée de 18 mois et priait le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts composé de cinq membres chargé de surveiller l'application de l'embargo. La résolution autorisait le Gouvernement sierra-léonais à

exporter des diamants dans le cadre d'un nouveau régime de certificats d'origine. La résolution a été adoptée par 14 voix contre zéro, avec une abstention (Mali).

Les membres du Conseil ont de nouveau tenu des consultations plénières le 11 juillet et ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix concernant la situation en Sierra Leone. L'exposé avait pour objectif d'apporter des précisions sur les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2000/455) du 19 mai 2000 au sujet de l'élargissement de la MINUSIL. Le Sous-Secrétaire général a notamment précisé les modalités prévues pour l'augmentation des effectifs et l'organisation de la force ainsi que pour le déploiement de cette dernière. Les membres du Conseil sont convenus qu'il fallait renforcer sans tarder les capacités de la MINUSIL. À l'issue de la séance, le Président a fait une déclaration à la presse (voir *infra*).

Le 17 juillet, le Conseil a tenu une séance officielle (4173e séance) et a adopté une déclaration du Président (PRST/2000/24) exprimant son appui à l'initiative du Secrétaire général et du commandant de la Force de la MINUSIL, le général de division Vijay Kumar Jetley, laquelle a permis de dégager les 233 Casques bleus et observateurs encerclés par le RUF à Kailahun.

Le 18 juillet, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé les membres du Conseil, réunis en consultations plénières, des circonstances du décès d'un Casque bleu nigérian comme suite à une attaque dirigée contre une patrouille de la MINUSIL. Dans une déclaration à la presse, le Président a présenté ses condoléances à la famille de la victime et au Gouvernement nigérian (voir *infra*).

Les membres du Conseil, réunis en séance plénière le 25 juillet, ont de nouveau entendu le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Le représentant du Royaume-Uni a présenté un projet de résolution visant à renforcer les capacités de la MINUSIL. Le 27 juillet, les membres du Conseil ont de nouveau tenu des consultations plénières au cours desquelles le représentant des États-Unis a présenté un projet de résolution visant à établir un tribunal spécial pour la Sierra Leone, qui aurait compétence pour juger les dirigeants du RUF coupables de certains crimes envers le peuple sierra-léonais et les forces de la MINUSIL. Si ce tribunal voyait le jour, il s'inspirerait du droit international et du droit sierra-léonais.

Sous la présidence de l'Ambassadeur Anwarul Karim Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone a tenu une audition publique le 31 juillet sur l'industrie du diamant en Sierra Leone et les liens entre cette industrie et le commerce des armements et du matériel connexe. [L'audition devait se poursuivre le 1er août.]

Sahara occidental

Les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières le 18 juillet afin d'examiner le rapport du Secrétaire général (S/2000/683) consacré à la situation au Sahara occidental. Ils ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix concernant les résultats des pourparlers tenus à Londres, le 28 juin 2000, sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. James Baker III. Ils ont pris acte de la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que M. Baker poursuive les consultations avec les parties intéressées et à proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 octobre 2000. À l'issue de la séance, le Président a fait une déclaration à la presse (voir *infra*).

Le Conseil s'est réuni en séance publique le 25 juillet (4175e séance) et a adopté à l'unanimité la résolution 1309 (2000), par laquelle il approuvait les recommandations du Secrétaire général.

Amériques

Haïti

Les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières le 6 juillet et ont entendu un exposé de la Directrice de la Division des Amériques et de l'Europe (Département des affaires politiques), concernant la situation en Haïti. Prenant acte de la tenue des élections, les membres du Conseil ont noté avec satisfaction l'accroissement de la participation électorale et le déroulement relativement pacifique du premier tour. Ils se sont dits préoccupés par la violence qui a marqué la campagne électorale et les rapports faisant état de fraudes électorales; ils ont souligné que des élections libres et régulières étaient une composante cruciale de la démocratie et du développement de Haïti sous tous ses aspects; et ils ont appelé les autorités haïtiennes à enquêter sur les allégations de fraude en tenant compte des observations

des observateurs électoraux de l'OEA. Ils ont aussi noté avec satisfaction le rôle de chef de file joué par l'OEA et la CARICOM. À l'issue des consultations, le Président a fait, au nom des membres du Conseil, une déclaration à la presse (voir *infra*). Le Président s'est entretenu avec le Chargé d'affaires de Haïti et lui a fait part des vues des membres du Conseil.

Asie

Afghanistan

Les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières le 6 juillet et ont entendu un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, sur la situation en Afghanistan. Ils étaient également saisis du rapport du Secrétaire général sur la question (S/2000/581). Les membres du Conseil ont été informés de la gravité de la situation humanitaire de la population civile; des violations des droits fondamentaux, notamment celles visant les femmes et les filles; et des menaces pesant sur la sécurité du personnel humanitaire dans les zones contrôlées par les Taliban. À l'issue de la séance, le Président a fait, au nom des membres du Conseil, une déclaration à la presse (voir *infra*) dans laquelle il appelait les parties afghanes à reprendre les négociations de paix et se faisait l'écho des graves préoccupations des membres du Conseil concernant la poursuite de l'utilisation du territoire afghan, notamment des zones sous contrôle des Taliban, comme plaque tournante du terrorisme international et de la production et du trafic de stupéfiants; et les violations flagrantes des droits de l'homme. Les membres du Conseil ont par ailleurs confirmé qu'ils étaient déterminés à ce que les Taliban respectent sans condition les obligations qui sont les leurs au titre de la résolution 1267 (1999) et des autres résolutions pertinentes, et qu'ils étaient prêts à envisager d'imposer de nouvelles mesures à cet effet.

Timor oriental

Le Conseil s'est réuni en séance publique (4180e séance) le 28 juillet afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (S/2000/738). Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé les membres du Conseil de sécurité des faits récents survenus au Timor oriental. Son exposé et le rapport du Secrétaire général ont montré qu'avec l'établissement d'un cabinet mixte et d'un

nouvel organe consultatif composé de 33 membres, tous nationaux du Timor oriental, la population du Timor oriental serait associée plus étroitement aux décisions d'intérêt commun et aux opérations de consolidation de la paix.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 13 juillet, à sa 4169e séance, le Conseil a observé une minute de silence à la mémoire des victimes du massacre de Srebrenica, après avoir entendu une déclaration de la Présidente (PRST/2000/23).

Géorgie

Le 25 juillet, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières et entendu un exposé sur la situation en Géorgie présenté par M. Dieter Boden, Représentant spécial du Secrétaire général en Géorgie et chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Ils étaient également saisis du rapport du Secrétaire général (S/2000/697) concernant la situation en Abkhazie (Géorgie). Ils ont été informés des actes de violence, de la criminalité et des problèmes auxquels doivent faire face les réfugiés et les déplacés dans la zone de conflit.

Le 28 juillet, à sa 4179e séance, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1311 (2000), par laquelle il prorogeait le mandat de la MONUG jusqu'au 31 janvier 2001 et demandait aux deux parties d'observer l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994.

Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)

Le Conseil a tenu une séance publique (4171e séance) le 13 juillet et a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Il a été informé de la poursuite de la violence à l'égard des minorités ethniques; du boycottage de l'inscription sur les listes électorales en vue des élections municipales et de l'absence de participation des minorités ethniques aux mécanismes administratifs locaux. Le Sous-Secrétaire général a également précisé que des mesures spéciales visant à protéger les minorités ethniques étaient mises en place et que la MINUK mettait sur pied des forces de sécurité spéciales afin de faire face aux attaques

dirigées contre les minorités ethniques. Les membres du Conseil ont fait part de leurs vues sur la situation au Kosovo.

Péninsule de Prevlaka

Les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières le 11 juillet et ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix concernant les faits récents intervenus dans le différend opposant la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie au sujet de la péninsule de Prevlaka. Ils étaient également saisis du rapport du Secrétaire général (S/2000/647). Les membres du Conseil ont été informés que la situation sur le terrain était calme et que les parties étaient convenues de tenir une cinquième série de pourparlers. Le Secrétaire général a recommandé que le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) soit renouvelé.

À sa 4170e séance, le 13 juillet, le Conseil a adopté la résolution 1307 (2000), par laquelle il autorisait la MONUP à continuer de vérifier jusqu'au 15 janvier 2001 la démilitarisation de la presqu'île de Prevlaka. Il appelait également la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie à coopérer pleinement avec la Mission et à garantir la sécurité et l'entière liberté de mouvement des observateurs.

Moyen-Orient

Liban

Le 3 juillet, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières pour examiner la situation au Liban. Ils ont entendu un exposé du cartographe de l'ONU sur la ligne bleue de retrait qui, a-t-on souligné, ne constitue pas la démarcation d'une frontière internationale entre Israël et le Liban.

Les membres du Conseil ont tenu d'autres consultations plénières et ont entendu un exposé du Secrétaire général sur l'état des violations de la ligne de retrait par Israël. Le Secrétaire général a fait savoir aux membres du Conseil qu'Israël s'était complètement retiré du Liban, ce malgré quelques violations mineures de la ligne de retrait, qui étaient suivies par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les membres du Conseil étaient saisis d'une lettre du Secrétaire général datée du 24 juillet 2000 (S/2000/731) concernant le respect de la ligne de retrait par Israël ainsi que du rapport du Secrétaire général sur la ques-

tion (S/2000/718). Le rapport faisait état de violations mineures, qui s'étaient produites après que le retrait eut été certifié. À l'issue de la réunion, la Présidente du Conseil a fait une déclaration à la presse (voir *infra*) au nom des membres du Conseil, dans laquelle elle a pris note avec satisfaction de la lettre du Secrétaire général concernant le retrait israélien; félicité le Secrétaire général et son Envoyé spécial, la FINUL et toutes les parties des efforts qu'ils ont déployés pour mettre en oeuvre la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et approuvé le projet de la FINUL de se déployer le long de la frontière israélienne.

Le 27 juillet, le Conseil s'est réuni en séance officielle (4177e), a adopté la résolution 1310 (2000) à l'unanimité, autorisant la prorogation du mandat de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2001.

Groupes de travail

Groupe de travail sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda

Le Groupe de travail sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda s'est réuni deux fois sous la présidence de l'Ambassadeur Curtis A. Ward, Représentant permanent adjoint de la Jamaïque. Lors de la première réunion, tenue le 10 juillet, les membres du Conseil ont donné leurs avis sur les recommandations du juge Claude Jorda, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, des juges de ce Tribunal et du groupe d'experts sur les deux Tribunaux ad hoc. Ils ont aussi donné des indications préliminaires sur leur position au sujet de la modification des Statuts des Tribunaux qui était proposée. Le représentant du Bureau des affaires juridiques a répondu à plusieurs questions concernant les propositions d'amendement et les procédures. Les membres ont été invités par le Président à poser les questions qu'ils souhaitent soumettre au juge Jorda et au Tribunal. Le Président a également proposé d'inviter le juge Jorda ou son représentant à la séance suivante.

La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 24 juillet. M. Jean-Jacques Heintz, Greffier adjoint du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, était présent, à l'invitation du Président, ainsi que le représentant du Bureau des affaires juridi-

ques. M. Heintz a répondu aux questions écrites des membres du Conseil que le Président lui avait adressées, ainsi qu'aux questions qui lui ont été posées directement lors de la réunion. La réunion suivante du Groupe de travail devrait se tenir en août, sous la présidence de la Malaisie.

Groupe de travail chargé d'examiner la question générale des sanctions

Le Groupe de travail chargé d'examiner la question générale des sanctions s'est réuni sous la présidence de l'Ambassadeur Anwarul Karim Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh, les 7 et 28 juillet. Lors de la première réunion, le Président a exposé le programme de travail dans ses grandes lignes, regroupant les questions à examiner en trois catégories. Les membres du Groupe ont examiné et approuvé les recommandations tendant à inviter des experts extérieurs et des fonctionnaires du Secrétariat ayant les connaissances et les compétences voulues pour qu'ils leur fassent des exposés. Lors de la deuxième réunion, le Groupe de travail a examiné les questions relevant de la première catégorie de questions. Les membres du Groupe ont entendu un exposé de M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et de M. Robert Fowler, Représentant permanent du Canada.

Questions diverses

Sommet du Conseil de sécurité

Le 7 septembre 2000, le Conseil de sécurité a décidé de tenir un sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays qui siègent au Conseil. Il poursuivra son examen des modalités de la réunion. L'ordre du jour devrait essentiellement porter sur des questions relatives au maintien de la paix. La Présidente a adressé des lettres au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale pour les informer de la décision du Conseil. Elle a également fait une déclaration à la presse concernant la décision du Conseil de tenir une réunion au sommet (voir *infra*).

Réunions tenues par la Présidente

Au cours du mois de juillet, la Présidente s'est entretenue avec le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, les présidents des groupes régionaux, les représentants de divers États Membres, des

institutions des Nations Unies et des missions, les chefs de départements du Secrétariat et des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, ainsi que des représentants du Comité international de la Croix-Rouge et d'organisations non gouvernementales. Les membres du Conseil ont été informés de la teneur de ces entretiens par la Présidente.

Points de presse de la Présidente du Conseil de sécurité

Programme de travail (5 juillet 2000)

Pendant le mois de juillet, nous prévoyons de tenir des consultations sur un certain nombre de questions qui continuent de préoccuper le Conseil de sécurité.

Nous avons quatre mandats à proroger, à savoir celui de la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP), qui expire le 15 juillet, et ceux de la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO), de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui expirent tous le 31 juillet.

Nous prévoyons aussi de tenir deux débats thématiques, sur la prévention des conflits le 20 juillet et sur les enfants dans les conflits armés le 26 juillet.

La situation en Afghanistan (6 juillet 2000)

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a présenté aux membres du Conseil un exposé de la situation en Afghanistan, à la lumière du rapport du Secrétaire général en date du 16 juin 2000 (S/2000/581).

Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la situation tragique du peuple afghan qui souffre de la poursuite de la guerre, notamment des exécutions sommaires de prisonniers et du bombardement de régions civiles peuplées, lesquels ne font qu'aggraver la situation humanitaire catastrophique du pays. Ils insistent sur le fait que toutes les parties doivent assumer la responsabilité de la sécurité de la population civile et du personnel des organismes humanitaires dans les zones d'Afghanistan se trouvant sous leur contrôle, de même que dans les zones de conflit.

Les membres du Conseil se sont aussi déclarés préoccupés par les restrictions imposées à l'action des organisations humanitaires et ont instamment demandé à toutes les parties de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin.

Les membres du Conseil se sont aussi déclarés préoccupés par les restrictions imposées à l'action des organisations humanitaires et ont instamment demandé à toutes les parties de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la reprise d'hostilités de grande envergure le 1er juillet 2000. Ils ont mis en garde les parties contre toute nouvelle tentative de régler militairement le conflit en Afghanistan.

Les membres du Conseil ont rappelé les demandes répétées faites par le Conseil dans ses résolutions, appelant les parties, en particulier les Taliban, à reprendre les négociations sous les auspices des Nations Unies sans retard et sans conditions préalables. Ils ont réitéré l'appel lancé à toutes les parties afghanes d'oeuvrer ensemble à la paix et à l'établissement d'un gouvernement à large assise, multiethnique et pleinement représentatif. Ils ont appuyé les initiatives de paix lancées récemment en complément des efforts déployés par l'ONU pour établir un dialogue entre les parties afghanes.

Les membres du Conseil ont réitéré leur grave préoccupation devant le fait que le territoire afghan, surtout celui sous le contrôle des Taliban, continuait d'être utilisé pour l'appui à des activités terroristes internationales, la production et le trafic de drogues illicites, ainsi que de graves violations des droits fondamentaux, surtout ceux des femmes et des petites filles.

Les membres du Conseil ont déclaré partager l'avis du Secrétaire général, selon lequel le problème risque de plus en plus de s'internationaliser, du fait que le territoire afghan est perçu comme servant de base pour déstabiliser d'autres pays.

Les membres du Conseil réaffirment que le fait que les Taliban continuent de ne faire aucun cas des exigences formulées dans les résolutions du Conseil sur la question, en particulier la résolution 1267 (1999), est totalement inacceptable. Ils confirment qu'ils sont déterminés à obtenir que les Taliban s'acquittent pleinement et inconditionnellement des obligations qui leur

reviennent aux termes de la résolution 1267 (1999) et des autres résolutions sur la question, et à envisager d'imposer d'autres mesures ciblées, conformément à la responsabilité qui incombe au Conseil en vertu de la Charte des Nations Unies, pour obtenir l'application intégrale de toutes ses résolutions.

L'Éthiopie et l'Érythrée (6 juillet 2000)

Le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Bernard Miyet, sur la situation en Éthiopie/Érythrée après la signature, le 18 juin, de l'Accord de cessation des hostilités entre les deux pays.

Les membres du Conseil ont rendu hommage aux efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine et son président en exercice – le Président de l'Algérie, Abdelaziz Bouteflika –, qui ont permis de mettre fin aux hostilités.

Le Secrétariat continuera de tenir le Conseil au courant des mesures prises pour s'acquitter du rôle confié à l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Accord. Le Secrétariat continuera aussi de tenir le Conseil au courant de la situation humanitaire, à propos de laquelle ses membres ont exprimé leur grave préoccupation.

Haïti (6 juillet 2000)

Le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Directrice de la Division des Amériques et de l'Europe du Département des affaires politiques, Angela Kane, sur le premier tour des élections législatives en Haïti.

Les membres du Conseil ont pris note de la tenue des élections et ont relevé avec satisfaction que le pourcentage de participation avait considérablement augmenté lors de ce premier tour, qui s'était déroulé dans l'ensemble pacifiquement, ce qui soulignait le désir du peuple haïtien de se prévaloir de ses droits démocratiques.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la violence au cours de la période électorale et par les irrégularités signalées dans les procédures électorales, ainsi que par les changements survenus dans le Conseil électoral provisoire.

Les membres du Conseil ont souligné que des élections libres et régulières étaient cruciales pour la démocratie et tous les aspects du développement d'Haïti, et ont encouragé le Gouvernement haïtien à

enquêter sur les irrégularités signalées. Ils ont appuyé les observations formulées par les observateurs nationaux et les observateurs électoraux de l'OEA. Ils ont demandé aux autorités haïtiennes de tenir compte de ces observations lorsqu'elles aborderaient le problème de ces irrégularités.

Les membres du Conseil ont prié le Secrétaire général de continuer à les tenir pleinement informés de l'évolution du processus électoral et, en particulier, des mesures prises par le Gouvernement pour se conformer à la loi électorale. Ils ont exprimé leur appui au rôle joué par le Représentant du Secrétaire général dans l'assistance apportée aux dirigeants haïtiens pour renforcer les institutions démocratiques du pays.

Les membres du Conseil se sont aussi félicités du rôle de direction assumé par l'OEA et la CARICOM dans le traitement de cette question, et d'autres liées à la promotion de la démocratie en Haïti.

Les membres du Conseil ont souligné en outre que c'était au peuple et au Gouvernement haïtiens que revenait en dernière analyse la responsabilité de la réconciliation nationale, du maintien d'un environnement sûr et stable, de l'administration de la justice et de la reconstruction de leur pays.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui au développement économique et social à long terme d'Haïti.

La situation en Guinée-Bissau (7 juillet 2000)

Le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques, Youssef Mahmoud, sur la situation en Guinée-Bissau. Ils ont pris acte du rapport du Secrétaire général (S/2000/632) et noté que d'importants progrès avaient été accomplis dans le rétablissement d'une paix durable, de la stabilité et du développement durable en Guinée-Bissau.

Les membres du Conseil partageaient l'avis selon lequel la restructuration des forces armées était cruciale si l'on voulait que le processus de démocratisation aboutisse, et ont demandé à la communauté internationale d'apporter l'appui financier et matériel nécessaire pour permettre au Gouvernement de faire face au problème, et de consolider les acquis.

Ils se sont félicités des efforts déployés par la CEDEAO, notamment lors du sommet qu'elle a tenu à Abuja en mai 2000, pour promouvoir la paix et la sécu-

rité en Guinée-Bissau et dans l'ensemble de la sous-région.

Les membres du Conseil ont exprimé la préoccupation que leur causait la montée des tensions à la frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau et ont demandé aux deux pays de faire preuve de retenue et de prendre des mesures pour réduire les tensions le long de leur frontière commune.

Ils ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le Président Kumba Yalá et le Gouvernement démocratiquement élu de la Guinée-Bissau pour consolider les nouvelles institutions et l'état de droit, et pour restructurer les forces armées. Ils ont souligné à cet égard qu'il importait d'appliquer le plan de démobilisation.

Ils ont demandé au Gouvernement de la Guinée-Bissau de prendre des mesures concrètes visant la relance économique.

Ils ont félicité le Secrétaire général et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (UNOGBIS) de l'appui qu'ils apportent aux efforts de consolidation de la paix après le conflit en Guinée-Bissau.

La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (7 juillet 2000)

Le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques sur la situation en République centrafricaine et sur les activités menées par le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays depuis le dernier exposé d'information présenté au Conseil le 10 février 2000.

Les membres du Conseil ont pris note du rapport du Secrétaire général (S/2000/639), qui couvrait la situation politique, en matière de droits de l'homme, militaire, sécuritaire et économique en République centrafricaine.

Ils se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Accords de Bangui et du Pacte de réconciliation nationale.

Les membres du Conseil se sont toutefois déclarés gravement préoccupés devant l'augmentation du nombre de cas d'exécutions sommaires et extrajudiciai-

res signalés, et devant l'impunité dont jouissaient apparemment les responsables de ces graves violations des droits de l'homme.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les programmes de formation organisés par le Représentant du Secrétaire général et le BONUCA pour faire connaître à la police et aux forces armées centrafricaines les moyens d'encourager le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Les membres du Conseil ont pris note des stratégies employées par le Gouvernement de la République centrafricaine pour redresser la situation économique dans le pays. Ils ont demandé aux autorités centrafricaines de poursuivre leurs efforts pour appliquer les réformes financières et économiques, en particulier en ce qui concerne les finances publiques, la privatisation et la lutte contre la corruption.

Ils ont trouvé encourageantes la réponse positive à la Conférence des donateurs pour la République centrafricaine tenue en mai 2000 à New York et les annonces de contributions considérables faites à cette réunion.

Les membres du Conseil ont vivement engagé la communauté internationale à rester engagée en République centrafricaine et à appuyer les efforts de consolidation de la paix après le conflit déployés dans ce pays.

La situation en Sierra Leone (11 juillet 2000)

Le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, sur la situation en Sierra Leone. Cet exposé avait notamment pour objet de donner au Conseil des précisions sur les propositions que le Secrétaire général avait sommairement énoncées dans son rapport du 19 mai 2000 sur l'élargissement de la MINUSIL (S/2000/455). Le Sous-Secrétaire général a aussi présenté en détail la structure des forces élargies proposées et leur plan de déploiement.

Les membres du Conseil ont tenu un débat exhaustif et détaillé sur l'avenir de la MINUSIL. Ils se sont généralement entendus pour dire qu'il fallait immédiatement renforcer la capacité de la Mission.

Le Conseil gardera cette question à l'examen.

La situation en République démocratique du Congo (19 juillet 2000)

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et au Plan de dégagement de Kampala comme étant les moyens les plus viables de résoudre le conflit en République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'offensive des forces armées congolaises signalée dans la province d'Équateur; ils ont demandé la cessation immédiate des combats et appelé toutes les parties à faire preuve de retenue.

Les membres du Conseil se sont aussi déclarés préoccupés par les mouvements de troupes de l'Armée patriotique rwandaise et de la faction de Goma du Rassemblement congolais pour la démocratie, qui menacent la ville d'Ikela.

Les membres du Conseil ont instamment prié la MONUC et le Comité militaire mixte d'entreprendre immédiatement une mission de vérification dans ces zones et de faire rapport sur la question au Conseil, et demandé à toutes les parties de coopérer pleinement à cet effort.

Les membres du Conseil se sont inquiétés de voir que le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne semblait montrer aucun empressement à engager un dialogue national pleinement participatoire, comme il était demandé dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Les membres du Conseil ont rappelé qu'il était de la responsabilité de toutes les parties d'assurer la liberté de mouvement et la sécurité du personnel des Nations Unies et des organismes associés.

Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques la menace faite par le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) de cibler les aéronefs des Nations Unies.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire et ont demandé à toutes les parties de coopérer avec les fournisseurs d'aide humanitaire.

Les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties d'appliquer la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité et toutes les autres résolutions du Conseil sur la question, l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et le Plan de dégagement de Kampala.

Le Timor oriental (25 juillet 2000)

Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, sur la mort du soldat Leonard William Manning au Timor oriental le 24 juillet, le premier soldat de la paix des Nations Unies à tomber au combat dans ce territoire.

Les membres du Conseil ont exprimé leurs profondes condoléances à la famille du soldat Manning, qui a donné sa vie pour la cause de la paix. Ils ont aussi exprimé leur sympathie au Gouvernement et au peuple néo-zélandais.

Les membres du Conseil ont demandé aux militaires indonésiens de coopérer plus étroitement avec l'ATNUTO pour mettre fin aux incursions transfrontières à partir du Timor occidental, et pour désarmer et dissoudre les milices, et au Gouvernement indonésien de poursuivre en justice les miliciens coupables de crimes. À cet égard, ils ont demandé au Gouvernement indonésien de s'acquitter intégralement des engagements qui lui reviennent aux termes du mémorandum d'accord sur la coordination tactique, signé le 11 avril 2000, compte tenu de la nécessité de coopération énoncée dans la résolution 1271 (1999) du Conseil de sécurité.

La situation au Liban (25 juillet 2000)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Secrétaire général sur les derniers faits survenus au Liban.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la lettre datée du 24 juillet 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, l'informant qu'Israël respectait intégralement la ligne de retrait des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont félicité le Secrétaire général, son Envoyé spécial, la FINUL et les parties des efforts qu'ils déployaient pour appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont approuvé l'intention de la FINUL de se déployer vers le sud et le déploiement immédiat subséquent des forces libanaises composites.

Les membres du Conseil ont exhorté les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à continuer de respecter la ligne de retrait des Nations Unies, ainsi

qu'à faciliter le mouvement pacifique de la FINUL dans le sud du Liban. Ils ont aussi souligné que les violations ne seraient pas tolérées. Les membres du Conseil ont engagé les parties à éviter tout incident qui risquerait d'entraîner une montée des tensions dans cette région névralgique.

Les membres du Conseil ont souligné la responsabilité du Gouvernement libanais d'assurer la sécurité et la stabilité dans tout son territoire.

La situation en Sierra Leone (25 juillet 2000)

Le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, sur les derniers faits survenus en Sierra Leone.

Les membres du Conseil ont pris note de l'action énergique prise par la MINUSIL pendant le week-end pour dégager les barrages routiers, assurer la sécurité de son personnel et rétablir sa liberté de mouvement.

Les membres du Conseil ont félicité les troupes de la MINUSIL pour le professionnalisme dont elles ont fait preuve sous la direction du commandant de la Force, le général Jetley.

Les membres du Conseil continueront d'examiner le renforcement de la MINUSIL dans le contexte des décisions prises précédemment par le Conseil sur la situation en Sierra Leone.